

# VILLE DU MESNIL SAINT DENIS

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

## PLAN DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

### Sommaire

I.	I – ETAT DES LIEUX DES FINANCES DE LA COMMUNE DE 2015 à 2019 .....	4
A.	SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	4
1.	Evolution des recettes .....	4
2.	Evolution des dépenses .....	9
3.	Evolution de la capacité d'autofinancement .....	13
B.	SECTION D'INVESTISSEMENT .....	16
1.	Evolution des recettes .....	16
2.	Evolution des dépenses d'équipement .....	19
C.	LA DETTE .....	22
1.	Evolution de la capacité de désendettement .....	22
II.	II – TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE .....	24
A.	CONTEXTE ECONOMIQUE .....	24
1.	Données de la loi de finances 2020 .....	24
2.	Contexte local .....	26
B.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE .....	27
1.	Prospective sur la période 2020-2024 .....	27
2.	Extinction de la dette .....	32
C.	ORIENTATIONS BUDGET 2020 .....	33
1.	En section de Fonctionnement .....	36
2.	En section d'Investissement .....	39

# INTRODUCTION

Le conseil municipal, en vertu de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du conseil municipal, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Selon la jurisprudence, afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres du conseil municipal doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée, comportant notamment des éléments d'analyse prospective, d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et sur l'évolution des taux de la fiscalité locale.

Depuis la loi NOTRe, le Débat d'Orientation Budgétaire doit donner lieu à un vote et le document synthétique venant à l'appui de ce débat, doit être transmis au contrôle de légalité. On parle désormais de Rapport d'Orientation Budgétaire.

# I. I – ETAT DES LIEUX DES FINANCES DE LA COMMUNE DE 2015 à 2019

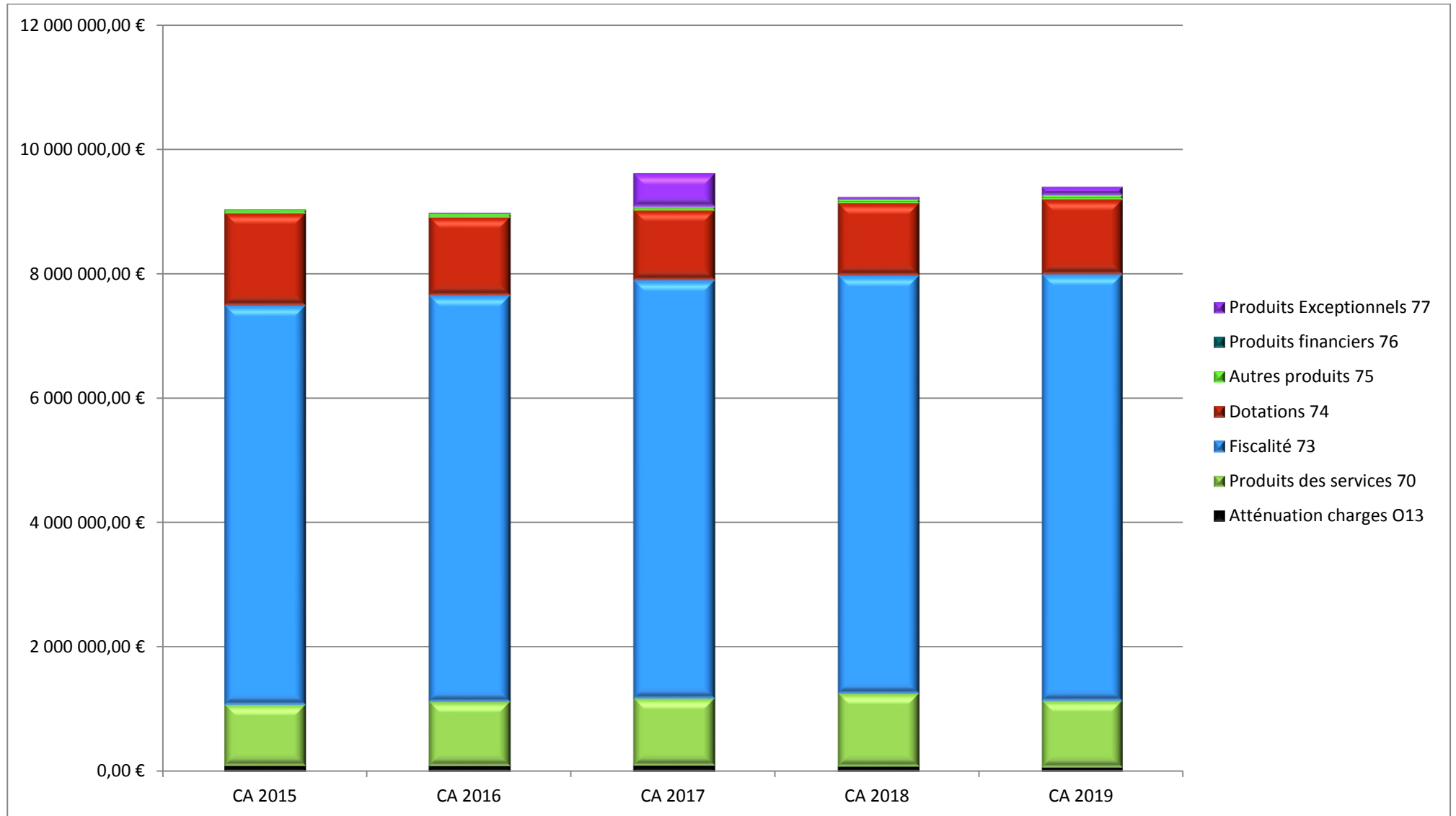
## A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Évolution des recettes

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 estimé
Atténuation charges O13	95 914.74 € -11.96%	92 537.18 € -3.52%	90 417.78€ -2.34%	82 367,24 € -17.11%	70 769,00 € -14.08%
Produits des services 70	980 888.69 € -3.60%	1 031 723.89 € 5.18%	1 123 110.94€ 8.85%	1 172 432,61 € 9.09%	1 140 386,00 € -2.73%
Fiscalité 73	6 424 812.98 € -1, %	6 538 839.72 € 1.77%	6 755 777.34 € 3.32%	6 725 835,19 € -0.11%	6 857 765,00 € 1.96%
Dotations 74	1 481 755.17 € -12.73%	1 256 143,21 € -15.22%	1 134 017.38 € -9.72%	1 157 342,03 € 3.17%	1 202 318,00 € 3.88%
Autres produits 75	56 245.16 € -13.23%	57 697.50 € 2.58%	57 341.21€ -0.62%	62 927,03 € 10.70%	70 094,00 € 11.38%
Produits financiers 76	78.78 € -27.15%	73.03 € - 7,29%	73.03€ 0.00%	63.03 € -12.45%	63,00 € -0.04%
Produits Exceptionnels 77	5 184.09 € -52.07%	16 556.86 € 219.37%	372 696.73€	42 720,56 € -91.95%	60 000,00 € 207.18%
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>9 044 879.61 €</b>	<b>8 993 571.39 €</b>	<b>9 735 209.97 €</b>	<b>9 243 687.69 €</b>	<b>9 401 395,00 €</b>

# Recettes de Fonctionnement

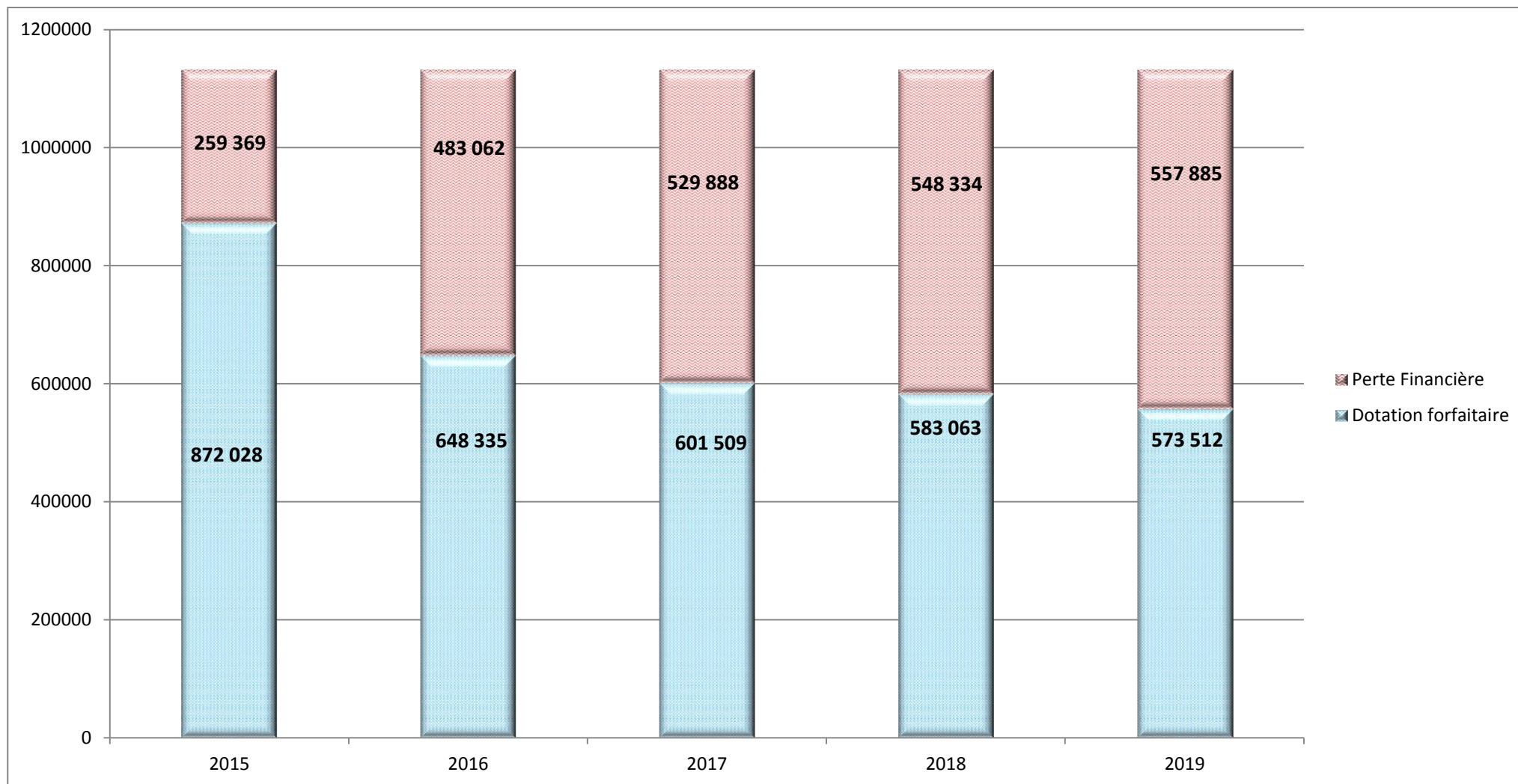
(recettes réelles, hors écritures d'ordre)



## Historique de 2015 à 2019

- On assiste à une stabilité des recettes autour de 2 grands pôles :
  - *la fiscalité locale* qui assure en grande partie le financement des dépenses de fonctionnement sans augmentation de la pression fiscale, hors évolution forfaitaire des bases.
  - *les produits des services* qui se confortent en même temps que les activités liées à l'enfance (accueil de loisirs, multi-accueil, micro-crèche) sont en essor constant.
- En même temps que s'est déployée l'offre de services dans le domaine de l'enfance et la jeunesse, les participations de la CAF ont progressé à due proportion.
- Les dotations de l'Etat diminuent significativement, l'impôt ménage et les droits de mutation s'y substituent.
- Ce sont 2 478 589 € prélevés sur la DGF de 2014 à 2019 qui ne sont pas au rendez-vous (voir diagramme ci-après). Cela représente désormais près d'un an de charges de personnel de la Commune.
- **En 2019, la dotation forfaitaire représente moins de 50% de celle de 2013.**

### Perte des dotations de l'État à la Commune – 2 478 589 d'€ de 2014 à 2019



## 2019 est marqué par les faits suivants :

- Poursuite de la diminution des dotations de l'État (dotation forfaitaire à 573 512 €) tandis que les charges de la péréquation horizontale (FPIC) progressent, prises en charge en partie par l'intercommunalité.
- Dynamisme préservé en matière de perception des droits de mutation estimée à 450 000 €.
- La CAF a versé au titre du Contrat Enfance et des prestations de service : 303 377 €.
- Optimisation du produit des loyers, notamment des locaux commerciaux, et des charges estimé à 70 000 €.
- Le fonds départemental de la taxe professionnelle est de 72 497 € contre 108 746 € en 2018.
- Maintien d'un remboursement d'indemnités journalières de la part de notre assureur estimé à 70 000 €, correspondant aux agents en congé de longue maladie.
- Progression de la Dotation de Solidarité Rurale.

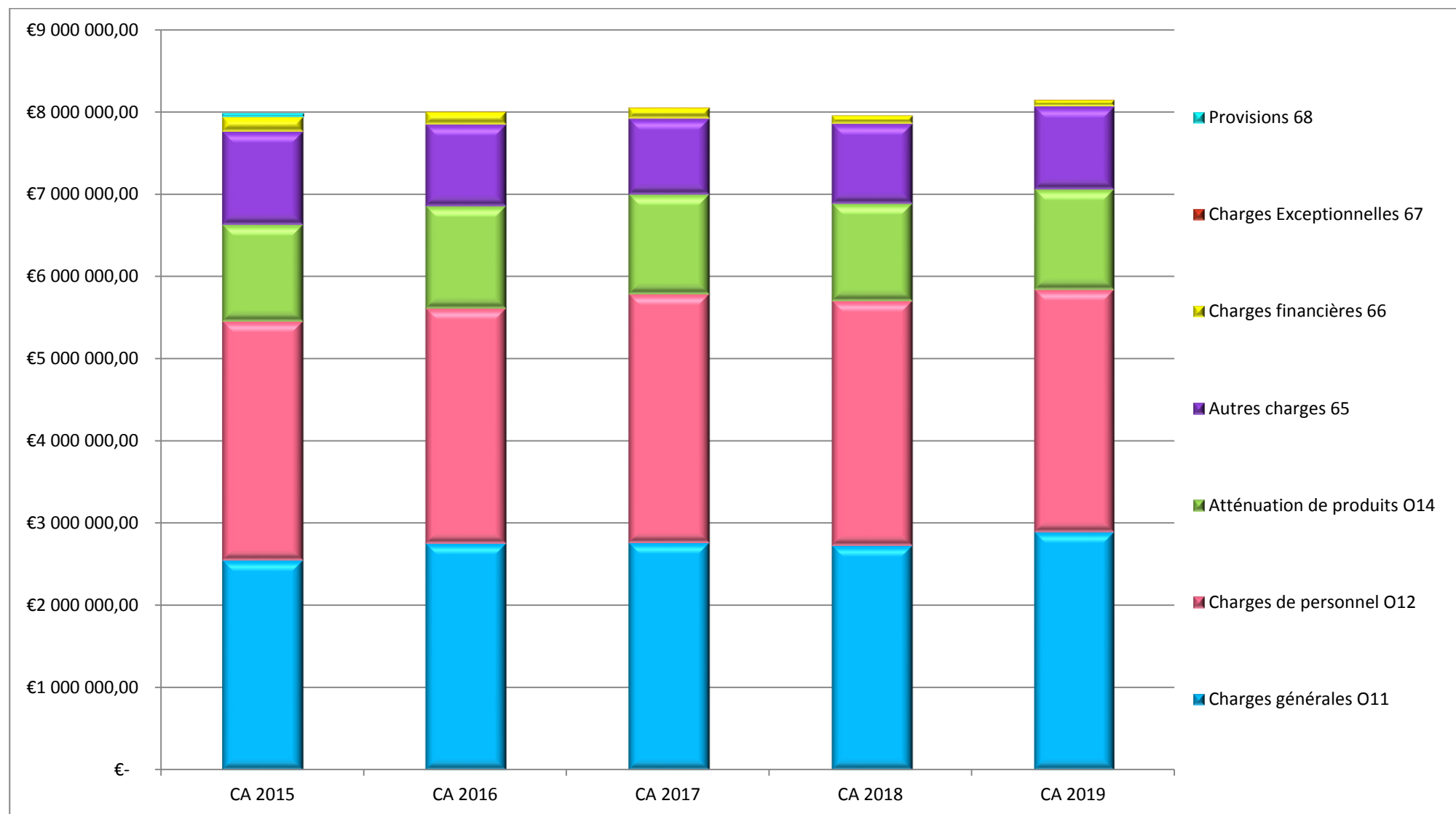


## 2. Évolution des dépenses

		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 estimé
Charges générales	O11	2 551 539.14 € -1,81%	2 756 218.49 € 8.02%	2 644 141.09 € -4.06%	2 730 484.75 € 1.32%	2 895 949.00 € 6.06%
Charges de personnel	O12	2 912 199.21 € 0.44%	2 861 482.15 € -1.74%	3 017 605.75 € 5.46%	2 979 103.25 € -1.50%	2 950 000.00 € -0.98%
Atténuation de produits	O14	1 172 002.00 € 3.02%	1 243 370.45 € 6.08%	1 217 592.70 € -4.14%	1 182 981.12 € -2.29%	1 219 997.00 € 3.13%
Autres charges	65	1 134 933.63 € 0.17%	993 944.43 € -12,42%	927 881.72 € -6.64%	972 535.53 € 5.05%	1 004 721.00 € 3.31%
Charges financières	66	176 284.60 € -9.11%	152 471.66 € -13.50%	123 742.51 € -19.02%	97 055.09 € -22.79%	74 175.00 € -23.57%
Charges Exceptionnelles	67	738.17 € -96.08%	459.74 € -37.71%	1 271.48 € 176.56%	376.60 € -70.46%	2 041.00 € 36.00%
Provisions	68	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>7 987 696.75 €</b>	<b>8 007 946.92 €</b>	<b>7 932 235,25 €</b>	<b>7 962 536,34 €</b>	<b>8 146 883,00 €</b>

## Dépenses de Fonctionnement

(dépenses réelles, hors écritures d'ordre)



## Historique de 2015 à 2019.

### Sur la période 2015-2019

La masse salariale présente une certaine constante au cours de ces 5 ans avec même une tendance à la baisse en fin de période.

- La réforme des NAPS a fait progresser le montant du poste du marché confié à l'IFAC puis à Charlotte 3C. Le retour à la semaine de quatre jours s'avère financièrement neutre pour la Commune.
- Certaines dépenses de fonctionnement croissent à partir de 2015 compte tenu de la réforme de la fiscalité et de la mise en place de la péréquation horizontale.

### En 2019, les faits marquants :

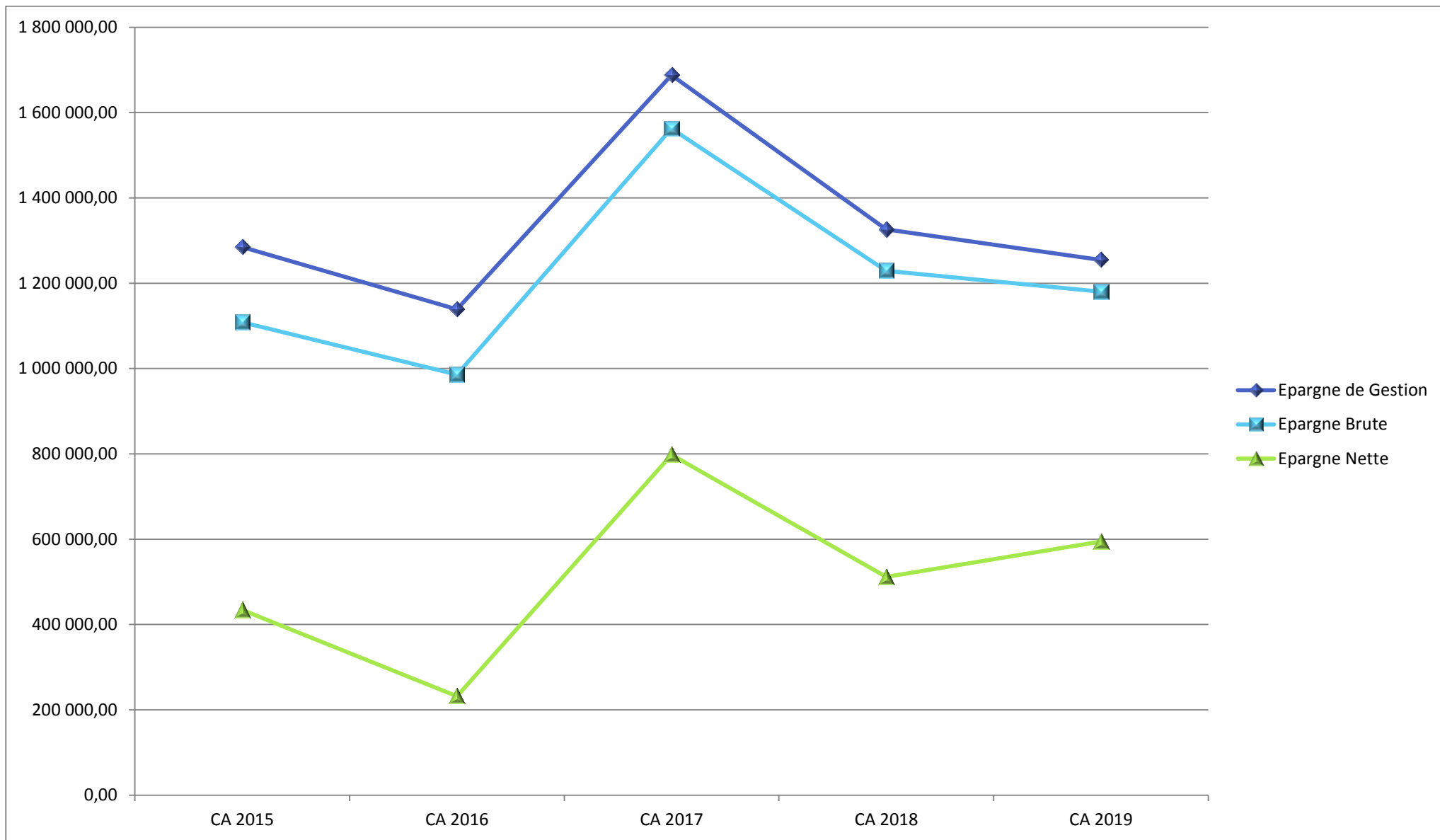
- Il faut noter également une relative stabilité de la masse salariale (2 950 000 € contre 2 978 000 € en 2018). A noter que cette baisse est en partie due à des difficultés de recrutement au niveau des services techniques (adjoint technique, électricien et instructeur des autorisations d'urbanisme...).
- Le niveau des dépenses d'énergie reste stable autour de 292 000 € pour les dépenses de chauffage et d'électricité. La légère baisse de la consommation due aux conditions climatiques a été compensée par la hausse des tarifs : + 1,23%. Toutefois, dans le secteur de l'éclairage public, grâce aux coupures nocturnes, on assiste à une réduction de 5%=30 à 35k€ de la consommation.
- Les atténuations de produits (Loi SRU, FNGIR, FPIC) représentent 13 % de nos charges réelles. Comme par les années passées, la CCHVC a pris en charge sur son budget une partie du FPIC, dont la part de la Commune est restée limitée à 187 075 €.

- L'avenant intervenu avec C'Midy, notre prestataire en matière de restauration scolaire, prévoit l'avance par la Commune des repas du Centre de Loisirs, à charge pour Charlotte 3 C de rembourser ces repas. Cela représente 50 000 € en dépenses et en recettes. 50 000 € également de dépassement de la prévision budgétaire pour le secteur de la petite enfance dû à un oubli de facturation du prestataire en août 2017 pour les 3 structures.
- La contribution aux organismes de regroupements augmente de manière significative passant de 410 008 € à 426 000 €, elle comprend la contribution versée au SIAHVY. Cette hausse est liée également à la progression nécessaire de notre participation au SIVOM (piscine, gymnase) alors que les subventions aux associations poursuivent leur évolution à la baisse de 221 330 à 218 330 €, cette baisse trouvant ses limites en 2019.
- Les frais d'affranchissement (dématérialisation des échanges) et de téléphonie (nouveau marché) ainsi que les frais de nettoyage des locaux baissent de manière significative.

## Évolution de la capacité d'autofinancement

### **RETROSPECTIVE**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 estimé
<b>Recettes réelles de Fonct</b>	<b>9 055 636.00 €</b>	<b>8 993 571.39 €</b>	<b>9 693 434.41 €</b>	<b>9 288 701.62 €</b>	<b>9 401 395.00 €</b>
<b>Charges Réelles de Fonct</b>	<b>7 770 674.06 €</b>	<b>7 855 015.52 €</b>	<b>7 932 235.25 €</b>	<b>7 962 536.34 €</b>	<b>8 146 883.00 €</b>
<b>Épargne de Gestion</b>	<b>1 284 961.94 €</b>	<b>1 138 555.87€</b>	<b>1 761 199.16 €</b>	<b>1 326 165.28 €</b>	<b>1 254 512.00 €</b>
Charges financières	176 284.60 €	152 471.66 €	123 742.51 €	97 055.09 €	74 175.00 €
<b>Épargne Brute</b>	<b>1 108 677.34 €</b>	<b>986 084.21 €</b>	<b>1 637 456.65 €</b>	<b>1 229 110.19 €</b>	<b>1 180 337.00€</b>
Rembours Emprunt	680 620.12 €	753 937.45 €	764 267.00 €	717 546.00 €	586 000,00 €
<b>Épargne Nette</b>	<b>428 057.22 €</b>	<b>232 146.76 €</b>	<b>873 189.65 €</b>	<b>511 564.19 €</b>	<b>594 337.00</b>



- L'Épargne brute constitue le solde d'épargne global de la section de fonctionnement. Il permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Il détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'Épargne nette constitue le solde d'épargne final. Il permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).
- Parallèlement aux ponctions opérées sur la DGF depuis 2013, l'épargne nette décroît en 2016 selon une tendance qu'accuse davantage le coût supplémentaire des NAPS. Toutefois, les trois épargnes se consolident en 2017, 2018 et 2019 et reviennent au niveau de 2013 et 2014 grâce au double effet de la vente de la Maison Madeline et de la reprise de provisions.

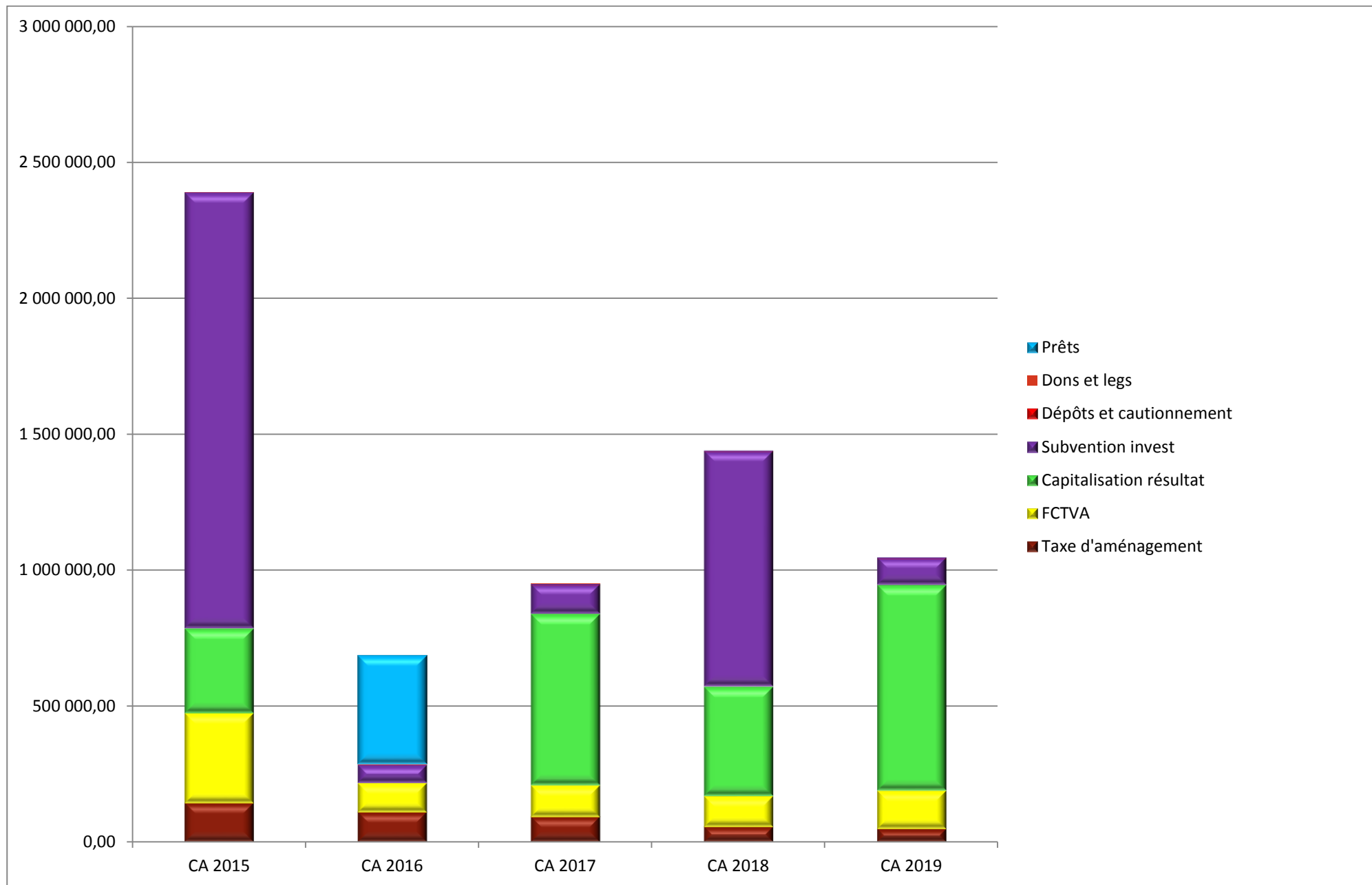
## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Évolution des recettes

#### RETROSPECTIVE

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 estimé
Taxe d'aménagement	143 562.00 €	110 545.44 €	74 361.45 €	57 344.58 €	50 000.00 €
FCTVA	331 131.00 €	107 581.00 €	116 879.00 €	113 468.00 €	141 129.00 €
Capitalisation résultat	311 644.00 €	0.00 €	629 239.71 €	402 150.00 €	755 072.00 €
Subventions investissement	1 602 350.00 €	67 101.96 €	71 056.60 €	865 963.72 €	100 000.00 €
Dépôts et cautionnement	1 366.00 €	2 248.00 €	697.12 €	518.18 €	1 350.00 €
Dons et legs			1 985.63 €		
Emprunts		400 000.00 €			
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>2 390 053.00 €</b>	<b>687 476.40 €</b>	<b>894 219.51 €</b>	<b>1 439 444.48 €</b>	<b>1 047 551.00 €</b>





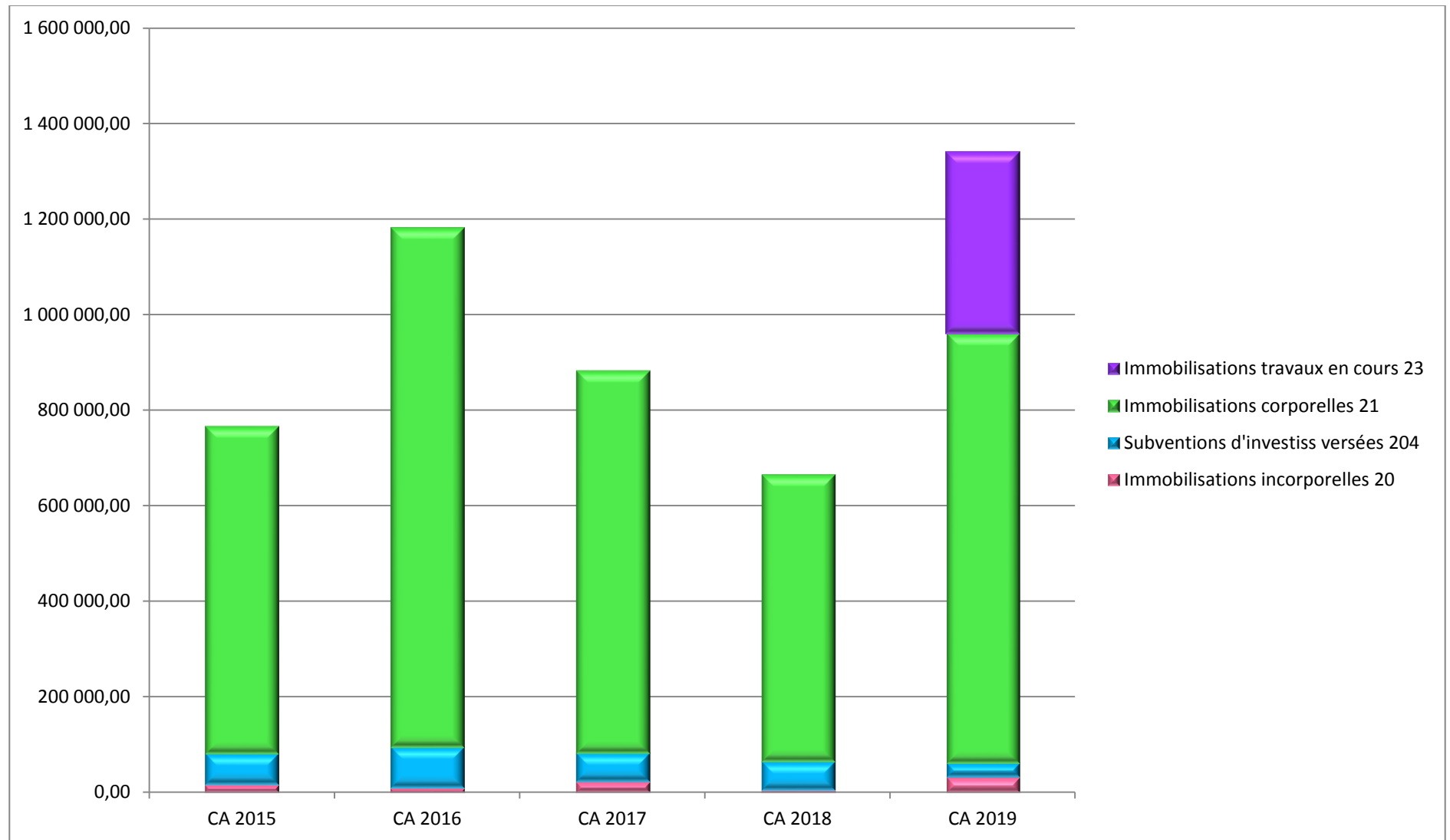
- **En 2015, 2017, 2018 et 2019**, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.
  - Recours à l'emprunt à deux occasions en **2014 et 2016 (Acquisitions de la Maison Madeline, balayeuse et S12)**.
  - La part des subventions est liée à la réalisation de grands projets.
  - Du fait d'un faible niveau d'investissement, le FCTVA est d'un niveau modeste sur toute la période.
  - L'autofinancement devient la ressource essentielle en investissement particulièrement en 2014, 2015, 2018 et 2019.
  - **En 2015**, le FCTVA connaît un pic : 331 131 € du fait que son assiette repose sur le montant des investissements 2013 exceptionnellement élevé; 2015 a également enregistré la subvention du Département dans le cadre du CEDOR : 1 086 011 € ainsi que le produit du legs Cauchy de 67 530 €. En complément de ces recettes, il faut noter en 2015 la participation de 400 000 € du promoteur CFH dans le cadre d'une opération d'aménagement (Natura Mesnil) et en 2018, la première participation au PUP (Projet Urbain Partenarial) de la société ICADE d'un montant de 650 930 € lié à l'opération immobilière du secteur Sully, complétée d'un deuxième versement en 2020.
- 
- **En 2019, les faits marquants :**
  - Un FCTVA limité à 141 129 € ;
  - Une taxe d'aménagement estimée à 50 000,00 € ;
  - Des subventions perçues à hauteur de 100 000 € ;
  - Une capitalisation de l'autofinancement de 755 072 €.

Les restes à réaliser sont estimés à 80 000 €.

### Évolution des dépenses d'équipement :

		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 estimé
Immobilisations incorporelles	20	15 837.00 €	9 362.66 €	21 818.20 €	4 645.20 €	31 000.00 €
Subventions d'équipement versées	204	65 040.00€	85 000.00 €	60 414.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
Immobilisations corporelles	21	687 467.00 €	1 087 962.77 €	801 416.84 €	602 701.90 €	900 000.00 €
Immobilisations travaux en cours	23	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	380 000.00 €
<b>Dépenses d'Equipement</b>		<b>768 344.00 €</b>	<b>1 182 325.43 €</b>	<b>883 649.04 €</b>	<b>667 347.10 €</b>	<b>1 371 000.00 €</b>

## Dépenses d'Équipement



### Historique de 2015 à 2019

- Moyenne des dépenses d'équipement sur la période 2015-2019 : 0,969 M d'€.
- Effort notable en 2014, 2016 et 2019 où les dépenses d'équipement ont dépassé 1 M d'€.

- **En 2019, les dépenses d'équipement** se répartissent ainsi :

Immobilisations incorporelles	:	31 000 €
Immobilisations corporelles	:	900 000 €
Immobilisations en cours	:	380 000 €
Surcharge foncière	:	60 000 €
TOTAL	:	1 371 000 €

### Les faits marquants de 2019 :

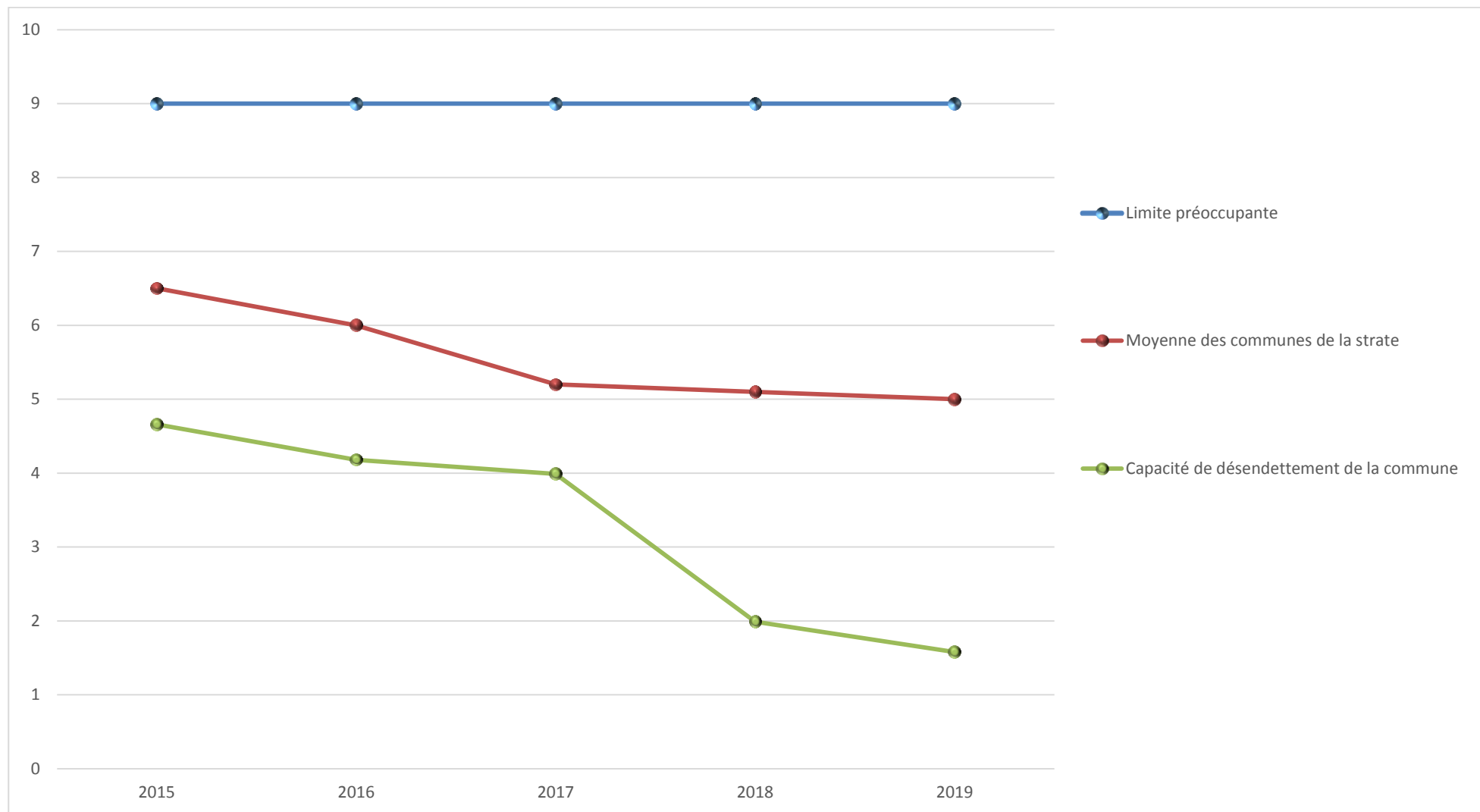
- Le versement d'une participation financière de 60 000 € (Seqens Projet Breteuil) ;
- L'engagement de la maîtrise d'œuvre concernant le RAM/LAEP : 60 000 € et de celle relative à l'accueil collectif des mineurs : 135 000 €.
- La réhabilitation de la voirie pour 233 000 € ;
- Le remplacement des lampes à vapeur de mercure par des LED pour près de 50 000 € ;
- Les travaux de gros entretien pour les deux groupes scolaires pour près de 90 000 € dont travaux de mise aux normes de l'acoustique.
- La refonte du site internet pour un peu moins de 25 000 €.
- L'achat de 2 véhicules pour 36 000 €.
- La réhabilitation d'un terrain de tennis, Classic Clay, pour 38 000 €.

Les restes à réaliser sont estimés à 350 000 € (2019 reporté sur 2020).

## C. LA DETTE

### 1. Évolution de la capacité de désendettement

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019 estimé</b>
Encours de la dette en fin d'exercice	4 638 347.52 €	3 934 410.07 €	3 173 642.00 €	2 456 095.54 €	1 870 823.68 €
Épargne brute	1 108 677.34 €	986 084.21 €	1 637 456.65 €	1 229 110.19 €	1 180 337.00€
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4.66</b>	<b>4.18</b>	<b>3.99</b>	<b>1.99</b>	<b>1.58</b>



- La commune a amélioré de manière constante son ratio de la dette par son désendettement.
- Effet d'aubaine en 2017 : vente de la Maison Madeline et reprise de provision.
- La capacité de désendettement baisse en 2019 pour atteindre 1,58.

## II. II – TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ

### A. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

#### 1. Données de la loi de finances 2020

Le contexte des finances locales est à replacer dans celui plus général des finances nationales, voire européennes. Il s'inscrit dans un scénario macroéconomique plein de risques significatifs. Dans le but de réduire les déficits publics de 50 Md€ selon une programmation pluriannuelle allant de 2015 à 2020, l'Etat, après avoir "rabeté" les ressources d'un grand nombre d'organismes publics, eux-mêmes financeurs pour partie des projets, continuera d'imposer des mesures coercitives aux collectivités locales.

Pour satisfaire l'objectif de maintenir en deçà de 3% du PIB, le déficit public, l'Etat sollicite largement les Collectivités Locales bien que leur part dans la dette publique ne représente que 8%.

Outre la baisse en valeur des dotations, l'État poursuit l'alimentation du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, le FPIC. Ce fonds est censé réduire les écarts de richesse entre collectivités locales, en augmentant la contribution de certains acteurs publics locaux supposés être des niches de richesse (Ouest Parisien, Région Lyonnaise). Après un rythme de hausse depuis 2013, l'Etat a amorcé une moindre progression en 2018 et pour les exercices suivants.

Répondant à un rapport annuel de la Cour des Comptes « très controversé » qui estime que la situation globale des collectivités s'est améliorée suite à la baisse des dotations durant cette période, l'AMF a rappelé que la diminution des dotations a pesé sur « le pouvoir d'achat » des communes. A cet effet, il argumente que cette baisse cumulée de plus de 28 milliards d'euros a conduit à une augmentation de la pression fiscale, à une réduction des services à la population et à une hausse concomitante des tarifs » mais aussi « sur la croissance avec une baisse historique des dépenses d'équipement de 25% en trois ans pour le seul bloc communal ». Du reste, si l'investissement a redémarré en 2017, l'AMF précise que « le niveau de 2013 n'est toujours pas atteint ».



Le projet de budget 2020 met l'accent sur les baisses d'impôts pour les ménages, après une année 2019 marquée par la contestation des « gilets jaunes » et vise à soutenir l'économie française face au ralentissement de la croissance mondiale et européenne.

En effet, le projet de loi de Finances 2020 est basé sur une hypothèse de croissance économique en recul, à 1,3% contre 1,4% attendu cette année. En cause, le ralentissement marqué de l'économie mondiale et de la zone euro, mais aussi les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine et les inquiétudes liées au Brexit. Le déficit public devrait se situer autour de 2,2 % du PIB. Par ailleurs, la réforme de la gestion du FCTVA, son automatiser, est une nouvelle fois repoussée d'un an pour des raisons techniques.

Pour rappel, lors de la présentation au Comité des Finances Locales du PLF 2020, les élus locaux avaient eu la mauvaise surprise d'apprendre la suspension, en 2020, de la majoration forfaitaire des bases locatives pour l'établissement de la TH. L'ensemble des Associations du bloc communal sont montées au créneau et ont obtenu une revalorisation forfaitaire de 0,9 %.

La Loi de Finances 2020, en dépit d'une enveloppe globale quasi stable, propose une stabilisation en trompe-l'œil du montant global de la DGF. En effet, la stabilisation de la DGF n'empêchera pas notre commune de subir un écrêtement par un jeu de variables d'ajustement entre la Dotation forfaitaire et la Dotation de solidarité rurale, cette dernière devant être consolidée.

Par ailleurs, la loi de Finances 2020 déploie les effets de la troisième année de dégrèvement de la taxe d'habitation : TH entièrement supprimée pour 80% des contribuables. Ensuite la lisibilité de la réforme s'obscurcit, toutefois le Gouvernement a validé la suppression totale de la taxe d'ici 2023, en prenant en compte à ce stade, comme hypothèse sous-jacente, le maintien d'une imposition des résidences secondaires et des logements vacants. Le schéma connu depuis plusieurs mois est bien confirmé :

- compensations aux communes, par l'Etat, de la différence entre la taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée, avec activation, d'un « mécanisme correcteur » afin de neutraliser les écarts de compensation ;
- Transfert aux communes, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Comité des Finances Locales a par ailleurs demandé que la dispense de paiement des contribuables au titre de leur résidence principale prenne la forme d'un *dégrèvement*, permettant ainsi de garantir une compensation intégrale des ressources supprimées, de préserver la dynamique des bases, le choix du niveau des taux d'imposition et enfin, de maintenir le lien fiscal entre les collectivités territoriales et le citoyen.

La prévision de l'inflation pour l'année 2020 se situe dans une fourchette allant de 1,7% à 1,8%. On assiste à une relative stabilité des prix alors que l'année écoulée a vu l'inflation atteindre en moyenne 1,6%.

## 2. Contexte local

La CCHVC (Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse) a sept ans d'existence. On rappelle que la compétence ordures ménagères lui a été transférée et dans le même temps, sa ressource essentielle : la TEOM d'un montant initial de 950 000 € et dont le taux a diminué en 2016 en vue d'harmoniser les taux entre les différentes communes en adéquation avec les dépenses constatées. En 2020, la Commune va recruter une technicienne qui aura la charge notamment de la compétence Ordures ménagères.

A noter qu'en 2019, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été transférée à la CCHVC.

La CCHVC a pris en charge une partie du FPIC 2019 (environ 200 000 €). Pour 2020, les réflexions en cours ne permettent pas d'estimer si cet accompagnement sera maintenu ou réduit.

La CCHVC envisage de passer d'une fiscalité additionnelle à une fiscalité professionnelle unique (Cotisation Foncière des Entreprises) et ce afin d'optimiser ses recettes.

2019 a vu se concrétiser la dissolution des budgets d'assainissement collectif et du S.I.A. avec mise à disposition de l'actif de ces deux budgets au SIAHVY (Syndicat Intercommunal de l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette) et transfert de la dette.

Par ailleurs, il faudra rester prudent sur notre prévision en matière de droits de mutation en dépit d'un constant dynamisme du marché immobilier, ces 3 dernières années, qui a porté le montant des droits de mutation à 500 000 € en 2017 , 400 000 € en 2018 et 450 000 € en 2019 .

## **B. PROSPECTIVE BUDGETAIRE**

### **1. Prospective sur la période 2019-2024.**

La présente projection prend comme hypothèse la non-prise en charge par la CCHVC d'une grande partie du FPIC. Le scénario proposé intègre successivement le premier contrat départemental et un contrat régional puis la création d'un groupe scolaire ainsi que le programme pluriannuel de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avec un traitement amont des écoulements et des aménagements visant à améliorer la gestion des flux.

## ANALYSE FINANCIERE ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

		PROSPECTIVE					
A	Recettes de Fonctionnement	CA 2019 prov.	2020	2021	2022	2023	2024
		<b>9 401 398 €</b>	<b>9 392 845 €</b>	<b>9 421 106 €</b>	<b>9 460 989 €</b>	<b>9 501 105 €</b>	<b>9 541 455 €</b>
	Atténuation charges O13	70 769 €	70 000 € moyenne 5 ans	70 000 € moyenne 5 ans	70 000 € moyenne 5 ans	70 000 € moyenne 5 ans	70 000 € moyenne 5 ans
	Produits des services 70	1 140 386 €	1 151 789 € Plus 1%	1 163 306 € Plus 1%	1 174 939 € Plus 1%	1 186 688 € Plus 1%	1 198 554 € Plus 1%
	Fiscalité 73	6 857 766 €	6 885 197 € Plus sur les bases 0,4% et sans augmentation des impôts	6 912 737 € Plus sur les bases 0,4% et sans augm des impôts	6 940 387 € Plus sur les bases 0,4% et sans augm des impôts	6 968 148 € Plus sur les bases 0,4% et sans augm des impôts	6 996 020 € Plus sur les bases 0,4% et Sans augm des impôts
	Dotations 74	1 202 318 €	1 200 000 € stabilité sur 5 ans	1 200 000 € stabilité sur 5 ans	1 200 000 € stabilité sur 5 ans	1 200 000 € stabilité sur 5 ans	1 200 000 € stabilité sur 5 ans
	Revenus des immeubles 75	70 096 €	70 796 € Plus 1%	60 000 € Plus 1%	60 600 € Plus 1%	61 206 € Plus 1%	61 818 € Plus 1%
	Parts sociales 76	63 €	63 €	63 €	63 €	63 €	63 €
	Produits exceptionnels 77	60 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>B</b>	<b>Charges de Fonctionnement</b>	<b>8 072 708 €</b>	<b>8 384 367 €</b>	<b>8 473 239 €</b>	<b>8 563 589 €</b>	<b>8 655 446 €</b>	<b>8 748 836 €</b>
	Charges générales O11	2 895 949 €	2 953 867 € Plus 2%	3 012 944 € Plus 2%	3 073 202 € Plus 2%	3 134 666 € Plus 2%	3 197 359 € Plus 2%
	Charges de personnel O12	2 950 000 €	2 979 500 € Plus 1%	3 009 295 € Plus 1%	3 039 387 € Plus 1%	3 069 780 € Plus 1%	3 100 477 € Plus 1%
	Atténuation de produits: FNGIR+FPIC+SRU O14	1 219 997 €	1 450 000 €	1 450 000 €	1 450 000 €	1 450 000 €	1 450 000 €
	Subventions et charges intercomm. 65	1 004 721 €	1 000 000 € Stabilité	1 000 000 € Stabilité	1 000 000 € Stabilité	1 000 000 € Stabilité	1 000 000 € Stabilité
	Charges Except 67	2 041 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

			CA 2019 estimé	2020	2021	2022	2023	2024
<b>C=A-B Epargne de Gestion</b>			<b>1 328 690 €</b>	<b>1 008 478 €</b>	<b>947 867 €</b>	<b>897 400 €</b>	<b>845 659 €</b>	<b>792 619 €</b>
D	Charges financières	66	74 175 €	62 443 €	47 611 €	36 898 €	103 442 €	96 519 €
<b>E=C-D Epargne Brute</b>			<b>1 254 515 €</b>	<b>946 035 €</b>	<b>900 256 €</b>	<b>860 502 €</b>	<b>742 217 €</b>	<b>696 100 €</b>
F	Remboursement Emprunt	16	587 500 €	472 340 €	299 275 €	295 315 €	316 277 €	392 131 €
<b>G=E-F Epargne Nette</b>			<b>667 015 €</b>	<b>473 695 €</b>	<b>600 981 €</b>	<b>565 187 €</b>	<b>425 940 €</b>	<b>303 969 €</b>

		CA 2019 estimé	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'aménagement	10226	50 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
FCTVA	10222	141 129 €	113 213 €	200 000 €	700 000 €	300 000 €	180 000 €
Capitalisation résultat	1068	755 072 €					
Subvention invest 10% dép. d'inv.	13	100 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Subvention Maison Médicale			225 200 €				
Subvention Régionale	13		88 303 €	720 000 €	191 697 €	1 500 000 €	
Subventions Terrain synthétique			470 000 €				
Subvention programme eau pluviale			70 000 €	87 500 €	87 500 €		
Subvention Contrat Départemental + CAF PUP	10		410 564 €	445 490 €	257 672 €	1 650 000 €	
Terrains:Breteuil+Bonnelles+BDF	21		1 263 570 €	806 900 €		2 000 000 €	
Terrain Parking gymnase et piscine			993 100 €				
Restes à réaliser			192 260 €				
			80 000 €				
<b>H</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>1 046 201 €</b>	<b>4 046 210 €</b>	<b>2 399 890 €</b>	<b>1 376 869 €</b>	<b>5 590 000 €</b>	<b>320 000 €</b>
<b>I=G+H</b>	<b>Capacité d'Investissement</b>	<b>713 216 €</b>	<b>4 519 905 €</b>	<b>3 000 871 €</b>	<b>1 942 056 €</b>	<b>6 015 940 €</b>	<b>623 969 €</b>
Subvention d'investiss	13						
Dépôts et cautionnement	165	1 350 €					
Logiciels	20	31 000 €					
Subvention d'investiss versée	204	60 000 €	60 000 €				
Investissement courant	21	900 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Toiture/charpente des communs	23		200 000 €				
Programme Eau Pluviale	23		120 000 €	325 000 €	325 000 €	100 000 €	100 000 €
Restes à réaliser			350 000 €				
Maison Médicale	23		540 000 €				
Terrain synthétique	23		767 500 €				
Travaux Ecole Bois du Fay						10 800 000 €	
Acquisition terrain SULLY			900 000 €				
Parking accès gymnase et piscine			300 000 €				
Déplacement/Regroupement RAM/LAEP		380 000 €	502 332 €				
ACM (Accueil Collectif des mineurs)	23		1 019 336 €	1 019 336 €			
<b>J</b>	<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>992 350 €</b>	<b>5 559 168 €</b>	<b>2 144 336 €</b>	<b>1 125 000 €</b>	<b>11 700 000 €</b>	<b>900 000 €</b>

	CA 2019 estimé	2020	2021	2022	2023	2024
<b>K=I-J</b> Besoin de Financement	720 866 €	-1 039 263 €	856 535 €	817 056 €	-5 684 060 €	-276 031 €
L Emprunt 16	- €	0 €	0 €	0 €	4 500 000 €	0 €
<b>M=K+L</b> Variation du Fonds de Roulement	720 866 €	-1 039 263 €	856 535 €	817 056 €	-1 184 060 €	-276 031 €
<b>N</b> Fonds Roulement initial Report Résultat Global N-1	3 600 647 €	4 321 513 €	3 282 250 €	4 138 785 €	4 955 841 €	3 771 781 €
<b>O=N+M</b> Fonds Roulement Final Résultat Global N	4 321 513 €	3 282 250 €	4 138 785 €	4 955 841 €	3 771 781 €	3 495 750 €

Extinction de la dette

Extinction de la dette avec l'encours actuel

	<b>Annuité</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Capital</b>	<b>Capital restant dû en fin d'année</b>
2016				3 934 410.07 €
2017	894 046.16 €	133 277.95 €	760 768.21 €	3 173 641.86 €
2018	823 802.02 €	106 255.66 €	717 546.36 €	2 456 095.50 €
2019	667 164.21 €	81 892.37 €	585 271.84 €	1 870 823.66 €
2020	534 783.84 €	62 443.60 €	472 340.24 €	1 398 483.42 €
2021	346 887.07 €	47 611.72 €	299 275.35 €	1 099 208.07 €
2022	331 713.71 €	36 898.86 €	295 314.85 €	803 893.22 €
2023	331 855.41 €	24 894.22 €	306 961.19 €	496 932.03 €
2024	239 694.83 €	12 900.60 €	226 794.23 €	270 137.80 €
2025	147 240.98 €	4 848.74 €	142 392.24 €	127 745.56 €
2026	58 342.31 €	1 484.74 €	56 857.33 €	70 888.23 €
2027	35 999.15 €	776.37 €	35 223.31 €	35 664.92 €
2028	35 999.68 €	334.76 €	35 664.92€	0.00 €



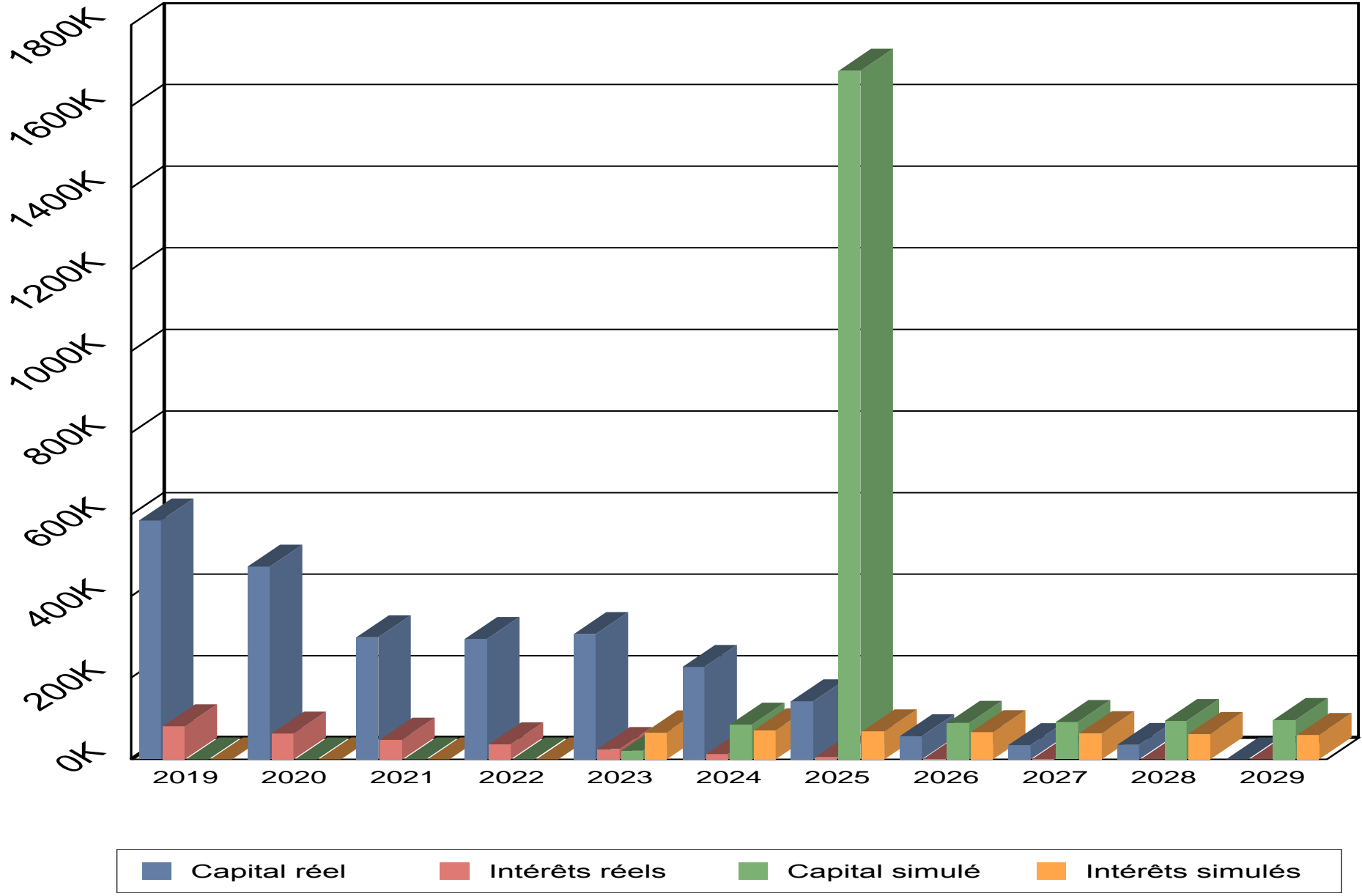
## Endettement pluriannuel avec emprunts simulés

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû à la fin de chaque exercice
2019	666 456.55 €	81 184.76 €	585 271.79 €	0.00 €	0.00 €	2 456 095.54 €
2020	535 645.58 €	63 305.60 €	472 339.98 €	0.00 €	0.00 €	1 870 823.75 €
2021	347 610.50 €	48 335.53 €	299 274.97 €	0.00 €	0.00 €	1 398 483.77 €
2022	332 298.37 €	36 983.90 €	295 314.47 €	0.00 €	0.00 €	1 099 208.80 €
2023	419 719.78 € <i>dont 87 421.40 simulés</i>	91 795.89 € <i>dont 66 458.33 simulés</i>	327 923.89 € <i>dont 20 963.07 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	3 703 894.33 € <i>dont 2 900 000.00 simulés</i>
2024	396 346.19 € <i>dont 156 352.28 simulés</i>	84 381.66 € <i>dont 71 181.59 simulés</i>	311 964.53 € <i>dont 85 170.69 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	3 375 970.44 € <i>dont 2 879 036.93 simulés</i>
2025	1 903 746.04 € <i>dont 1 756 352.28 simulés</i>	74 031.93 € <i>dont 69 032.28 simulés</i>	1 829 714.11 € <i>dont 1 687 320.00 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	4 664 005.91 € <i>dont 4 393 866.24 simulés</i>
2026	214 694.59 € <i>dont 156 352.28 simulés</i>	68 313.71 € <i>dont 66 828.73 simulés</i>	146 380.88 € <i>dont 89 523.55 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	2 834 291.80 € <i>dont 2 706 546.24 simulés</i>
2027	192 351.96 € <i>dont 156 352.28 simulés</i>	65 345.94 € <i>dont 64 569.57 simulés</i>	127 006.02 € <i>dont 91 782.71 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	2 687 910.92 € <i>dont 2 617 022.69 simulés</i>
2028	192 351.96 € <i>dont 156 352.28 simulés</i>	62 588.16 € <i>dont 62 253.40 simulés</i>	129 763.80 € <i>dont 94 098.88 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	2 560 904.90 € <i>dont 2 525 239.98 simulés</i>
2029	156 352.28 € <i>dont 156 352.28 simulés</i>	59 878.78 € <i>dont 59 878.78 simulés</i>	96 473.50 € <i>dont 96 473.50 simulés</i>	0.00 €	0.00 €	2 431 141.10 € <i>dont 2 431 141.10 simulés</i>

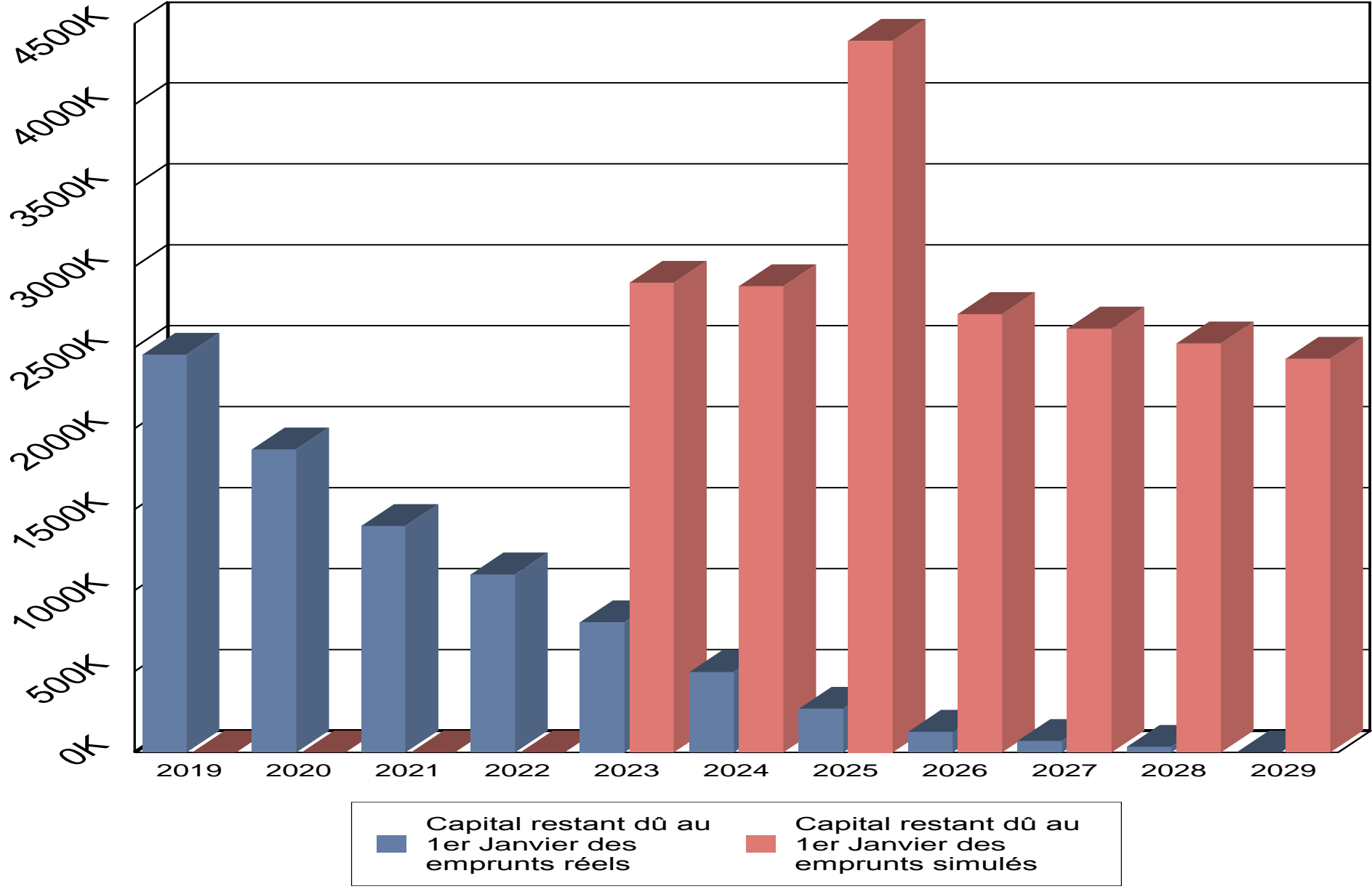
2,9 M d'€ en 2023 sur 25 ans à 2,5 %

1,6 M d'€ en 2023 remboursé in fine en 2025 (prêt relais F.C.T.V.A)

# Diagramme de remboursement



# Capital restant dû



## C. ORIENTATIONS BUDGET 2020

### 1. En section de Fonctionnement

#### ➤ Les recettes de fonctionnement

##### ○ Atténuation de charges :

Cela comprend le remboursement des arrêts pour maladie des agents communaux par la sécurité sociale et l'assureur de la Commune. Le niveau des remboursements est estimé aux alentours des 70 k€.

##### ○ Produits des services :

L'augmentation devrait être légère, de l'ordre de 1%, par rapport à 2019 où globalement le produit des régies est estimée à 1 140 k€.

##### ○ Fiscalité :

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020. Rappelons qu'un point d'impôt ne représente que 60 000 €. 2020 est la dernière année où les collectivités percevront le produit de la TH acquittée par les 20 % des contribuables les plus aisés. La compensation de la TH par l'Etat se fera sur la base des valeurs locatives 2017 non revalorisées.

La prévision (350 k€) des droits de mutation reste prudente en dépit du montant perçu qui devrait être de 450 k€, qui confirme un dynamisme pérenne du marché immobilier dans notre commune.

Subventions, participations et dotations

Une stabilité est prévue sur ce chapitre. On peut craindre toutefois un léger écrêtement de la Dotation forfaitaire par un jeu de variables d'ajustement entre cette dotation et la dotation de solidarité rurale. Les participations de la CAF au niveau du Contrat Enfance et des diverses prestations de service devraient atteindre globalement 300 k€.

- Produits de gestion courante

Il s'agit du produit résultant de la location des biens immobiliers de la Commune. La prévision est de 70 k€.

### **Les dépenses de fonctionnement**

- Charges à caractère général :

L'inflation pour 2019 est estimée à 1,6% et la prévision pour 2020 est de 1,7 % à 1,8 %.

Compte tenu de cette inflation prévisible et de l'indexation de la plupart des contrats, l'objectif pour les charges à caractère général est d'évoluer à un niveau moyen de l'ordre de +1,5%. Les dépenses d'énergie seront prévues en légère hausse compte tenu de leur réalisation 2019 de 292 000 €. Il faudra tenir compte de l'indexation des contrats de Charlotte 3C : + 4% et de la Maison Bleue : + 2%. N'oublions pas également que suite à l'avenant passé en 2019 pour la restauration scolaire, la Commune fait l'avance des repas de Charlotte 3 C, à charge pour cette dernière de rembourser la Commune. Ces repas représentent annuellement environ 47 000€. Les frais d'affranchissement et de téléphonie devraient maintenir leur tendance à la baisse ainsi que les contrats d'entretien de l'éclairage public et des frais de nettoyage des locaux.

- Charges de personnel :

Le niveau de 2019 marque une stabilité par rapport à 2018, la masse salariale affichant même une diminution de 1,29% par rapport à 2018 due aux difficultés de recrutement sur plusieurs postes. La prévision 2020 devra comprendre sur l'ensemble de l'année, le recrutement de ces 3 agents, l'impact du G.V.T. (avancements d'échelon et de grade...) et du PPCR (éducateur de jeunes enfants, agents de catégorie C...).

En 2020, il faudra intégrer, également, l'effet année pleine du recrutement d'un technicien spécialité réseaux (voirie, ordures ménagères...). Devra être chiffrée enfin, l'indemnisation des agents qui auront participé aux élections municipales. Pour toutes ces raisons, il nous semble prudent de prévoir une hausse de 1% du poste des salaires et des charges par rapport au budget 2019.

- Charges de gestion courante

Au niveau de la participation aux groupements de collectivités, la participation au SIVOM devrait être légèrement supérieure à celle de l'année dernière, se situant autour de 370 000 €. Ce poste devra comprendre également la participation versée au SIAHVY d'environ 20 000 €. Les subventions aux associations devront être limitées dans une enveloppe comparable à celle de 2018. La contribution au service incendie sera de 224 909 €, ce qui représente une hausse de 1,8%.

- Charges financières : Elles diminuent selon le tableau d'extinction de la dette. La charge des intérêts de la dette représentera en 2020 environs 62 444 €. Pas de prévision d'emprunt prévue en 2020, comme indiquée par l'étude réalisée par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et notre prospective financière.

- Atténuations de produits : Elles devraient progresser si la CCHVC ne prend pas en charge dans la même proportion qu'en 2018, une partie de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC). Il faut noter, toutefois, une stabilité attendue de la pénalité SRU qui compte tenu du versement de la participation financière versée en fin d'exercice 2018, devrait se situer autour de 70 000 €.

## 2. En section d'Investissement

### ➤ Les recettes d'investissement :

#### ○ Les fonds propres externes et internes :

Le FCTVA 2020 (fonds de compensation de la TVA) est estimé à 113 213 €. Ce montant correspond aux dépenses d'investissement réalisées en 2018.

La taxe d'aménagement est estimée à 60 000 €.

La participation au PUP sera de 631 785 € versée en deux fois : mai et octobre.

L'autofinancement constituera une ressource essentielle de la section d'investissement.

Les subventions liées aux grands projets (RAM/LAEP et ACM), et provenant de la Région, du Département et de la CAF pour 498 867 € en corrélation avec les études et travaux engagés notamment pour la création des nouveaux locaux du RAM/LAEP.

Les subventions relatives au terrain synthétique sont évaluées à 470 000 €.

#### ○ Les restes à réaliser de 2019 sont estimés à 80 000 €.

### ➤ Les dépenses d'investissement :

#### ○ Le remboursement du capital s'élève à 472 340 €.

#### ○ Les restes à réaliser de 2019 sont évalués à 350 000 €.

#### ○ Les nouvelles dépenses d'équipement porteront :

- D'une manière globale sur un montant d'environ 4 019 168 €.
- Avec en premier lieu, un montant d'investissement courant du patrimoine de 800 000 € (écoles, voirie, éclairage public, mise en accessibilité...).

- Sur les études de traitement amont des écoulements et des aménagements permettant de mieux réguler les eaux pluviales: 120 000 €, programme subventionné à hauteur de 50% HT par l'Agence de l'Eau et de 20% HT par la Région.
- Le projet de Contrat Départemental et Régional de ses trois opérations (Accueil collectif de mineurs, RAM et LAEP) qui seront engagées en cours d'exercice à hauteur de 1 521 668 € : maîtrise d'œuvre et travaux pour le RAM/LAEP, maîtrise d'œuvre et travaux également pour l'accueil collectif de mineurs.
- L'aménagement du parking d'accès au gymnase et à la piscine pour un montant de 300 000 €.
- La réhabilitation de la toiture/charpente des communs estimée à 200 000 €.
- L'aménagement d'un terrain synthétique pour 767 500 €.
- Une provision pour la réalisation d'une maison médicale estimée à 310 000 €.

## ➤ ANNEXE 1

### ➤ RATIOS COMMUNAUX

		Commune des Yvelines de 5 000 à 10 000 hab.	Commune Le Mesnil Saint Denis
Ratio 1	D.R.F/Population dépenses réelles de fonct.	1 191,4	1 147,71
Ratio 2	Produits des impôts/Population	595,00	883,94
Ratio 3	Recettes Réelles de fonct./Population	1 420,00	1 409,95
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut/Population	410,80	134,60
Ratio 5	Encours de dette au 31.12/Population	701,50	572,28
Ratio 6	D.G.F/Population	78,40	99,75
Ratio 7	Frais de personnel/Dépenses réelles fonct.	49,40 %	38,24 %
Ratio 9	D.R.F+rembrst capital/R.R.F	91,80 %	89,28 %
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut/R.R. fonct.	28,00 %	9,55 %
Ratio 11	Encours de dette au 31.12/R.R. fonct.	49,20 %	40,59 %



➤ ANNEXE 2

➤  
➤ COMPARAISON FISCALITE  
➤

	<b>LE MESNIL ST DENIS</b>	<b>CHEVREUSE</b>	<b>SAINT REMY</b>
Population	6 806	5 847	7 907
Valeur locative moyenne	7 171	7 493	8 339
Effort fiscal	96 %	84 %	82 %
Pot fiscal par hab.	1 068.50	1 359,59	1 456.74
D.G.F	684 053	793 303	1 102 620
I.F.E.R	6 371	22 551	16 845
C.V.A.E	167 870	228 317	1 433 942
T.A.S.C.O.M	0	13 060	0
F.N.G.I.R	- 961 812	- 77 985	- 796 387
F.P.I.C	- 180 192	- 198 718	- 299 590
Taux T.H	21.72	18.39	18.51
Taux T.F.B	19.87	12.31	13.19
Taux T.F.N.B	53.74	71.15	50.58
Taux C.F.E	19.59	18.61	18.77
<b>Taxe Habitation</b>			
Bases Taxées	15 899 768	15 042 064	20 824 668
Taux	21.72 %	18.39 %	18.51 %
Produit	3 453 453	2 766 262	3 854 641

	<b>LE MESNIL ST DENIS</b>	<b>CHEVREUSE</b>	<b>SAINT REMY</b>
<b>Taxe Foncière Bâti</b>			
Bases Taxées	11 106 388	10 662 780	16 128 187
Taux	19.87 %	12.31 %	13.19 %
Produit	2 206 911	1 312 853	2 127 328
<b>Taxe Foncière Non Bâti</b>			
Bases Taxées	56 839	56 876	65 263
Taux	53.74 %	71.15 %	50.58 %
Produit	30 551	40 483	33 105
<b>C.F.E</b>			
Bases Taxées	1 025 586	936 985	1 940 815
Taux	19.59 %	18.61 %	18.77 %
Produit	201 722	175 777	363 247
<b>T.E.O.M</b>	<b>Transféré à la CCHVC</b>	<b>Transféré à la CCHVC</b>	<b>Transféré à la CCHVC</b>
Taux	0	0	0
Produit	0	0	0